

Courrier à l'attention des associations de Quetigny

Service : Cabinet du Maire
Réf : RD/ML
Objet : lutte contre le gaspillage énergétique
Affaire suivie par : Marie LOMBARD

Quetigny, le 11 octobre 2022

Mesdames, Messieurs les Président.e.s d'associations de Quetigny,

Vous le savez, le contexte géopolitique actuel, additionné à l'impérieuse nécessité de limiter le réchauffement climatique, imposent aux communes un devoir de responsabilité quant à la lutte contre le gaspillage énergétique.

La Ville de Quetigny ne bénéficiera pas de bouclier tarifaire sur les prix des énergies comme cela est le cas pour les foyers ou les petites communes. Ainsi, nous subissons de plein fouet les effets de l'inflation et le coût de l'énergie explosera de plus de 87%, grevant ainsi le budget de notre ville et les projets qu'elle portera et ce dès 2023. Si rien n'est fait, Quetigny verra ses dépenses sur les fluides atteindre plus de 900 000€.

C'est pourquoi, dès cet été, nous avons amorcé une réflexion sur les pistes d'économie d'énergie pour la commune. Nous avons mené une analyse de l'ensemble des consommations de notre patrimoine immobilier et identifié les équipements et salles municipales énergivores en raison d'isolation thermique non optimum. Ces constats nous conduisent à prendre des mesures importantes en matière de baisse des degrés de chauffe, de réorganisation des utilisations des salles municipales et de changement des pratiques, en vertu de l'article L.248 du code de l'énergie et au regard de l'arrêté du 25 juillet 1977 relatif à la limitation de la température de chauffage.

Ainsi :

- **La Halle des sports**, bâtiment extrêmement énergivore, ne sera chauffé qu'entre 5° et 10° durant l'hiver, en dehors des compétitions sportives déjà programmées où le chauffage sera de 16°.
- **La salle municipale des Huches** ainsi que la **salle Fontaine aux jardins**, seront également chauffées entre 5° et 10°.
- **Le Théâtre du Milleclub**, en dehors des représentations déjà programmées, sera fermé et non chauffé durant l'hiver.
- **La Maison des associations**, verra sa période d'ouverture du chauffage limitée à 3 après midi et soirs et au samedi matin et il sera demandé aux associations de regrouper leurs activités en ce lieu durant ces périodes.
- **Les vestiaires du terrain de football**, seront également non chauffés en dehors des périodes d'entraînement et de compétitions.
- **L'Espace Mendès France**, sera chauffé à hauteur de 14° lors d'évènements sportifs et à 19° pour les autres évènements
- **Les autres salles et espaces municipaux**, seront à une température de 19°.

Nous le savons, ces mesures drastiques qui permettront de limiter la flambée du coût des fluides dans notre budget, nécessiteront des adaptations. Les services de la municipalité recherchent des solutions alternatives de salles pour les activités qui ne pourront pas se dérouler sans chauffage et se tiennent à votre disposition pour collectivement parvenir à modifier nos pratiques.

Cette réflexion sur notre consommation d'énergie devra, à terme, être plus large et plus pérenne. La sobriété énergétique nous oblige à nous interroger sur nos besoins puis à adapter nos usages à ces besoins pour modifier en profondeur nos modes de consommation et réduire notre impact sur l'environnement. La Municipalité engagera également en son sein des réorganisations visant à limiter sa consommation et à rendre ses équipements plus performants en matière d'isolation thermique.

Je sais pouvoir compter sur une responsabilité collective de tous les acteurs de notre ville pour durablement endiguer cette surconsommation énergétique et les conséquences néfastes qu'elle entraîne pour notre budget et notre planète.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président.e.s d'associations, en l'assurance de ma considération distinguée.

C'est ensemble que nous réussissons


Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte-d'Or

